

## CONCOURS JURIDIQUE 2022

# CATÉGORIE : OUVRAGE COLLECTIF

La Fondation du Barreau du Québec est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2022 destiné aux auteurs d'un *ouvrage collectif* et dont les règles sont les suivantes :

### 1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « ouvrage collectif », écrit en langue française ou anglaise, traitant de manière approfondie d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

Est considéré comme un ouvrage collectif une compilation de textes ou de chapitres écrits par différents auteurs ou coauteurs, sous la direction d'une ou plusieurs personnes et portant sur un thème particulier. Sont notamment considérés comme des ouvrages collectifs les mélanges et les actes de colloque.

### 2. ADMISSIBILITÉ

Au moins une personne, parmi le(s) directeur(s) et les auteurs ou coauteurs, doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou être professeur d'université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en droit notarial) ou à l'École du Barreau du Québec.

Sont considérés aux fins du présent concours les ouvrages parus en 2019, 2020 ou 2021 (la date de l'achèvement d'imprimerie en faisant foi). Ne peut être considérée aux fins du présent concours que l'édition d'origine d'un ouvrage. Toutefois, lorsqu'un ouvrage paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2019, 2020 ou 2021, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger sont exclus. Sont également exclus les ouvrages produits à la demande de la Fondation.

### 3. PRIX

Un prix de 6 000 \$ sera décerné au(x) directeur(s) de l'ouvrage primé par le jury. Le(s) directeur(s) peut partager le prix avec les auteurs et coauteurs de l'ouvrage collectif.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages distincts, si la qualité et la pertinence de ceux-ci le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

### 4. PROCÉDURE

Tout directeur, auteur, coauteur, éditeur ou toute autre personne peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en déposant six (6) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

La soumission est accompagnée d'une lettre de consentement de tous les directeurs, comprenant leurs noms, coordonnées et adresses courriel. Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du jury ne sont pas retenues.

L'ouvrage doit être présenté tel qu'il a été publié. Les noms des directeur(s), auteurs et coauteurs, la date d'achèvement d'imprimerie ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca) - [infofondation@barreau.qc.ca](mailto:infofondation@barreau.qc.ca)

## CONCOURS JURIDIQUE 2022 CATÉGORIE : OUVRAGE COLLECTIF

### 5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou d'une année subséquente.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

### 6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

### 7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

La Fondation fait également la promotion des ouvrages primés et ceux recevant une mention honorable en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition, incluant son site web et les médias sociaux.

### 8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage à se rendre disponible pour présenter son ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

### 9. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'ouvrage doivent être transmis au secrétariat de la Fondation au plus tard le **4 avril 2022** à l'adresse suivante :

#### CONCOURS JURIDIQUE 2022

Catégorie « **Ouvrage collectif** »

Fondation du Barreau du Québec

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal QC H2Y 3T8

Le formulaire suivant doit également être soumis au plus tard le **4 avril 2022** :

[www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/](http://www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/)